



EAU & FEU



N°11 - Février 2017 Bulletin d'information de l'ECA Jura

page 1

- 2016 : année normale
- Indice d'assurance inchangé

page 2

- Informatisation des procès-verbaux d'estimation de batiments
- Actualité ECA

page 3

- Primes 2017 : bonne nouvelle pour les assurés!
- Protection grêle : tout simplement automatique

page 4

- Les conseils de prévention. Incendies provoqués par les appareils électriques

2016 : année normale

L'année écoulée peut être qualifiée de normale. Au niveau de la sinistralité, les dommages causés par le feu ont été peu nombreux, mais si nous n'avons enregistré que 140 dossiers, ces derniers ont coûté environ 4'700'00 francs, soit 700'000 francs de plus qu'une année auparavant. Quant aux sinistres dus aux éléments de la nature, ils sont bien inférieurs à la moyenne annuelle, tant en ce qui concerne le nombre que le coût. A ce jour, nous avons en effet dénombré 490 dossiers représentant 900'000 francs de dommages. Le cumul de tous les sinistres devrait atteindre la somme de 5'600'000 francs, soit nettement en-dessous de la moyenne enre-

gistrée depuis 1979 qui se situe à plus de 6'400'000 francs. Compte tenu de l'année difficile sur le marché des capitaux, le rendement des avoirs de l'ECA est satisfaisant et correspond aux indices de référence.

Ces résultats encourageants sont tout bénéfice pour nos assurés, mais ne nous voilons pas la face et répétons que la vigilance et la prudence demeurent de rigueur. Au niveau de la sinistralité due aux éléments de la nature, nous recommandons à chacun de prendre les dispositions nécessaires afin de limiter ces dommages en s'abonnant notamment à l'application gratuite « Alarmemétéo » à télécharger sur iPhone ou Android.

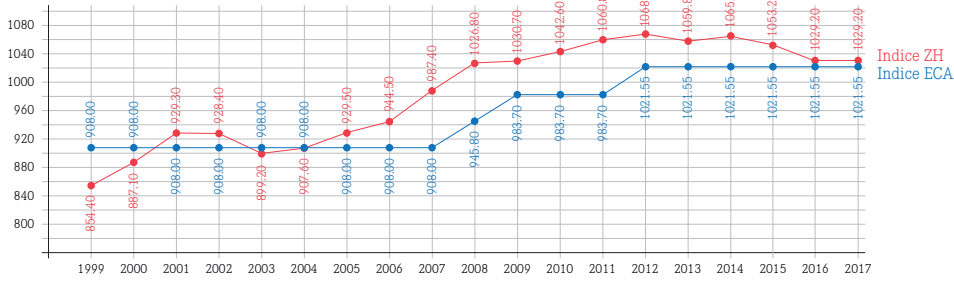


Indice d'assurance inchangé

Lorsque l'indice des prix de la construction subit une modification de plus de 5%, l'ECA Jura adapte les valeurs d'assurance au nouvel indice sans procéder à une nou-

velle estimation. C'est en ces termes qu'est formulé l'article 44 de la Loi sur la protection et l'assurance des bâtiments. Une telle modification n'a pas été enregistrée durant

Évolution de l'indice



l'année 2016. Selon le dernier relevé, l'indice zurichois du coût de la construction est supérieur de 0,74% seulement à celui pratiqué par l'ECA. Le Conseil d'administration a donc décidé de maintenir l'indice du coût de la construction à 135 pour l'année 2017 vu la stabilité du coût de la construction constatée durant l'année écoulée.

Ainsi, les propriétaires dont les bâtiments n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle estimation dans le courant de l'année écoulée ont, sur leurs bordereaux de primes annuelles, une somme assurée identique à celle de 2016.

Informatisation des procès-verbaux d'estimation de bâtiments

L'important projet d'informatisation des procès-verbaux d'estimation se concrétisera dans le courant de l'année. Les propriétaires de bâtiments ne verront plus les estimateurs procéder aux relevés de leurs bâtiments à l'aide de formulaires papier. Ce temps-là est révolu, place aux ordinateurs portables! L'ensemble de la procédure d'estimation sera désormais informatisé.

Les estimateurs recevront les documents par courriel, procéderont à l'estimation et retourneront ensuite le document à l'ECA Jura sous forme électronique. A noter que le schéma du bâtiment a été maintenu, ce dernier étant particulièrement utile à l'ensemble du service estimations-sinistres, notamment lors de renseignements téléphoniques ou de liquidation de sinistres.

Grâce à cette évolution, les tâches répétitives et rébarbatives seront supprimées car une majorité d'informations seront reprises et ne devront plus être complétées par le collaborateur. Le risque d'erreur lors de saisies sera ainsi réduit alors que l'efficacité sera garantie à court ou moyen terme. Le



calcul du volume sera automatisé et des menus avec listes déroulantes permettront une plus grande uniformité en ce qui concerne le recueil des données.

La problématique relative à la sécurité informatique a été optimisée afin de garantir une sûreté absolue lors de la transmission des données. Cette nouvelle procédure permettra d'estimer environ 3'000 bâtiments

par année en garantissant une satisfaction des utilisateurs tout en optimisant l'organisation de ce service et en augmentant la productivité.

Nous sommes actuellement en phase de tests et, après une période de formation de nos estimateurs, les premiers procès-verbaux seront réalisés dans la seconde partie de l'année 2017.

Actualité ECA



S. Kiran



C. Kunz



H. Santin



J. Juillerat



S. Gehriger



P. Vallat

M^{me} **Sylvie Kiran** a été nommée au 1^{er} mai 2016 au poste de concierge auxiliaire en remplacement de M^{me} Marcelle Varin. Nous lui souhaitons la cordiale bienvenue et espérons qu'elle trouvera pleine satisfaction dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

La direction de l'ECA a nommé MM. **Cyril Kunz**, de Belprahon, **Harold Santin** de Alle et **Joël Juillerat** de Coeuve en qualité d'estimateurs à temps partiel. Ces trois nouveaux collaborateurs ont terminé leur formation d'estimateur et remplacent notamment MM. Vincent Siegenthaler et Ramon Jaquet, démissionnaires. Nous leur souhaitons la bienvenue, nous réjouissons d'avoir pu étoffer le cercle de nos estimateurs avec des architectes expérimentés et sommes convaincus que ces nouveaux estimateurs

sauront répondre à nos attentes dès le début de leur nouvelle activité annexe.

M^{me} **Sylvie Gehriger**, collaboratrice au service des estimations & sinistres, a été honorée pour ses 25 années de service. Quant à M. **Philippe Vallat**, rattaché à la centrale d'alarme de la police cantonale, mais employé à part entière de l'ECA Jura, il a fêté ses 20 ans d'activité. Nous remercions ces deux fidèles collaborateurs et espérons pouvoir compter sur leurs compétences de longues années encore.

Atteint par la limite d'âge, M. Rudolf Schlumpf, estimateur, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2016 après 37 années de fidèle et dévouée collaboration. Nous le remercions pour la qualité de son travail et sa disponibilité.

Très peu de mouvement est à signaler au niveau des organes dirigeants des sapeurs-pompiers jurassiens. Aucune nomination d'instructeur ou d'expert n'est intervenue. Par contre, M. Jean-Paul Costato, expert tonne-pompe - motopompe a cessé ses activités à fin 2016. Nous avons également enregistré la démission de M. Luciano Prudente en tant qu'expert tonne-pompe - motopompe. L'ECA Jura remercie chaleureusement ces deux experts pour leur inlassable dévouement en faveur des sapeurs-pompiers jurassiens et leur souhaite beaucoup de plaisir dans le cadre de leurs activités futures.



Primes 2017 : bonne nouvelle pour les assurés!

Grâce à un cours de dommages favorable ces dernières années, un rabais de prime de 20% a été octroyé en 2014, 2015 et 2016. Et la bonne nouvelle pour les assurés jurassiens, c'est précisément un nouveau rabais de 20% sur les primes 2017.

Ce rabais ne s'applique qu'aux primes de base dont le taux a été fixé à 0,38‰ pour les bâtiments massifs et à 0,57‰ pour les bâtiments de construction non massive. Il ne concerne pas les surprimes. La stabilité des taux de prime reste parfaitement d'actualité : les taux de prime de base n'ont pas

changé depuis plus de 15 ans et demeurent identiques à ceux pratiqués l'année passée.

Grâce au bon cours de dommages, tous les propriétaires de bâtiments bénéficient de cet important rabais de 20%. Le propriétaire d'une maison familiale de 700'000 francs fera donc une économie de 53 francs pour un

bâtiment massif ou de presque 80 francs si le bâtiment est considéré comme non massif.

Ce rabais provoque une diminution des recettes pour l'ECA Jura de l'ordre de 2 millions de francs.

« Protection grêle : tout simplement automatique »

L'ECA Jura équipe le campus «STRATE J» du système innovant de commande des stores « Protection grêle - tout simplement automatique »

En août 2016, le campus «Strate J» à Delémont a été inauguré après deux ans de travaux. Ce bâtiment, à l'architecture exigeante, s'intègre harmonieusement dans le paysage urbain de Delémont, le long de la voie de chemin de fer. «Strate J» s'étend sur une longueur de 183 mètres et dispose d'un volume de 62'000 m³. Les grandes surfaces vitrées des façades rendent les espaces intérieurs très lumineux, mais nécessitent un système de protection solaire efficace durant les mois d'été en particulier. Les stores à lamelles à commande automatique remplissent parfaitement cette fonction. Si ces derniers ont l'avantage de bien protéger de la lumière en été, ils sont toutefois sensibles aux dommages.

Ces dix dernières années en Suisse, c'est la grêle qui a causé les plus grands dommages aux bâtiments, suivie des crues et des tempêtes. Ainsi, dans presque toutes les régions habitées de Suisse, des grêlons de 2 cm de diamètre tombent tous les 5 à 10 ans. On voit des grêlons de 3 cm tous les 20 à 50 ans. Le canton du Jura n'est pas épargné et l'ECA Jura verse en moyenne annuelle plus de 500'000 francs pour des dommages causés par la grêle.

Les stores à lamelles sont particulièrement vulnérables, raison pour laquelle une pres-

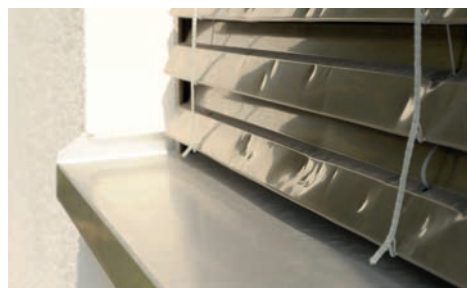
tation de prévention est désormais proposée aux propriétaires de bâtiments (prioritairement les grands bâtiments industriels, commerciaux ou administratifs). Celle-ci permet d'éviter de tels dommages. Les stores ont un avantage certain par rapport à d'autres parties de l'enveloppe du bâtiment : dès qu'on les remonte, le risque de dommages devient presque nul car aujourd'hui, les fenêtres et cadres de fenêtres modernes situés sous ces éléments sont très résistants.

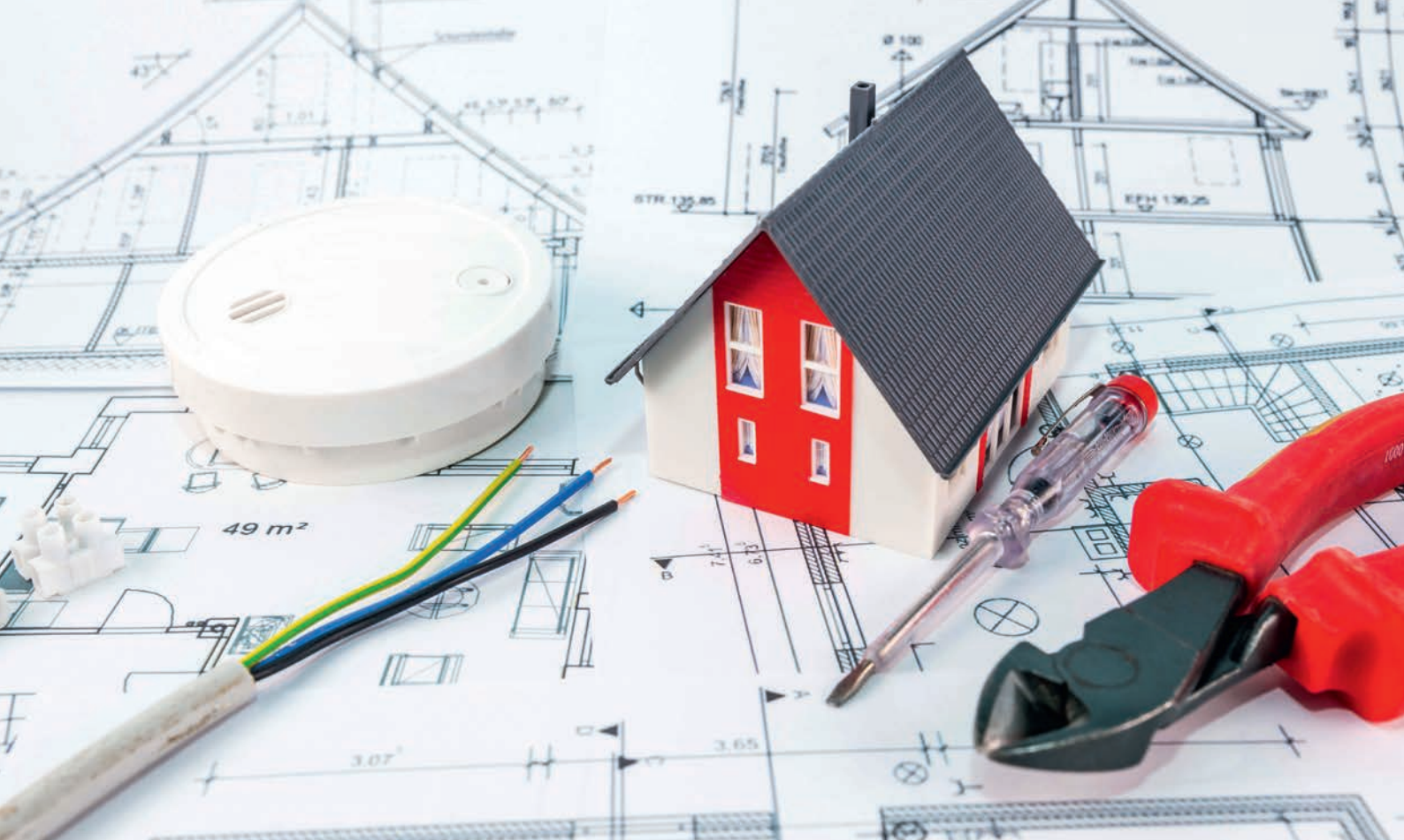
En collaboration avec SRF Meteo et NetIT Services, les établissements cantonaux d'assurance ont développé le système « Protection grêle - tout simplement automatique ». En cas de forte probabilité de grêle, le dispositif électronique de commande du bâtiment réceptionne un signal de commande, de la part de SRF Meteo, environ 20 minutes avant que l'averse détectée ne s'abatte sur le bâtiment. Les stores remontent automatiquement et sont protégés de la grêle. Dès que l'averse est terminée, un deuxième signal est émis, ordonnant aux stores de revenir dans la position prédéfinie.

Directeur de l'ECA Jura, François-Xavier Boillat est fier que le campus «Strate J» soit l'un des premiers bâtiments à s'équiper de la commande automatique des stores en cas de grêle. Ce système d'alarme novateur contribue fortement à la diminution des dommages en protégeant de manière intelligente les stores à lamelles contre la grêle.

Pour de plus amples informations, prière de contacter l'ECA Jura au 032 952 18 40.

20%





Les conseils de prévention

Incendies provoqués par les appareils électriques

Chaque année, de nombreux incendies sont provoqués par une utilisation inadéquate d'appareils électriques. L'ECA Jura souhaite rappeler quelques règles de prudence essentielles :

- Les appareils électriques doivent être utilisés conformément à leur destination. Les règles de sécurité indiquées dans les notices d'utilisation doivent être respectées.
- Les appareils électroménagers doivent être tenus éloignés des matières combustibles. Il est nécessaire de les éteindre, le cas échéant de les débrancher lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Les téléviseurs ne doivent pas être laissés en position stand-by. Eteignez-le lorsque vous ne regardez pas la télévision.
- Veillez à placer vos appareils électriques à une distance suffisante des parois, des meubles, des couvertures ou des journaux de manière à ne pas obstruer les ouvertures aménagées pour permettre leur refroidissement.
- Les lampes ne doivent pas être placées près des matières combustibles comme par exemple des rideaux, coussins ou autres décorations.
- Les appareils de chauffage électriques doivent être éloignés des objets risquant de s'enflammer. Ne faites pas sécher des habits sur un radiateur électrique !
- Maniez les câbles et fiches électriques avec soin. Ne laissez pas passer des fils sous les portes ou les tapis et remplacez toutes les parties défectueuses. Une fiche ou un câble qui chauffe indique une surcharge ou un défaut.
- Evitez le recours aux multiprises. Si vous ne pouvez pas faire autrement, n'utilisez pas des prises multiples à brancher directement sur le courant, mais des socles à prises branchés au réseau par un câble.
- Lorsque vous rechargez la batterie d'un appareil, par exemple votre ordinateur ou votre smartphone, posez l'appareil sur un support incombustible, dans un

endroit aéré, et utilisez les câbles fournis ou agréés par le fabricant. Débranchez l'appareil lorsque la batterie est entièrement chargée.

- Ne branchez pas un appareil si sa batterie paraît déformée ou endommagée ! Si celle-ci doit être changée, veillez à ce qu'elle soit agréée par le fournisseur de l'appareil.
- La plupart des appareils électriques doivent être surveillés en permanence. N'oubliez donc pas de débrancher les sèche-cheveux, fers à repasser, fours à raclette ou autres avant de quitter la pièce.
- Faites exécuter toutes les installations électriques et les réparations par un professionnel.